

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DE GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE
LE JEUDI 7 FÉVRIER 2019, À 18H30,
À LA SALLE DE CONFÉRENCE
DU 250, RUE DU VICE-ROI**

Étaient présents :

Manuel Tavares
Normand Chassé
Sébastien Croussette
Isabelle Rouleau
Martin Lavoie
Anthony Gauthier
Luc Léveillé
Steve Ponton
Pierre Vocino

Étaient absents :

Paule Fontaine
Stéphane Guérin

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion débute à 18 h 35

2019-02-004

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Chassé
APPUYÉ PAR monsieur Luc Léveillé
Et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté

ADOPTÉE

2019-02-005

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steve Ponton
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Vocino
Et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal soit adopté

ADOPTÉE

4. GESTION DE L'ARÉNA

4.1. Bilan financier :

Présentation du bilan et de l'état des résultats par Isabelle Rouleau. Les documents démontrent l'actif et le passif de l'aréna du 1^{er} au 30 janvier 2019. Ainsi qu'un retour sur les chiffres de l'année 2018.

La limite sur la carte de crédit a été fixée à 2000\$

On demande de vérifier si les revenus de location pourraient être divisés entre « ville » et « autres ».

2019-02-003

4.2. Résolution pour les signataires du bail entre GAVLAP et la ville de La Prairie

La résolution a été signée en deux copies, lesquelles ont été insérées en annexes au bail et envoyées à l'hôtel de ville pour les signatures appropriées.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Chassé

APPUYÉ DE monsieur Pierre Vocino

Et résolu unanimement :

QUE Monsieur Manuel Tavares et Luc Léveillé signent le bail de location entre GAVLAP et le Ville de La Prairie.

ADOPTÉE

4.3. Surfaceuse :

Monsieur Sébastien Croussette explique que depuis le 31 janvier 2019, IceTech a effectué des changements de pièces, notamment au niveau des vérins, qui étaient propices aux bris. Depuis ces modifications, la surfaceuse est plus précise au niveau du couteau.

La température de la glace a été abaissée et l'eau gèle maintenant plus rapidement.

4.4. CPA :

- Monsieur Anthony Gauthier explique que la cour extérieure a été bien déblayée lors des récentes chutes de neige et en remercie les employés concernés.
- Monsieur Gauthier souhaite l'installation d'une boîte aux lettres pour récolter les chèques.
- Monsieur Gauthier a attiré notre attention sur le fait que les sections des gradins ne sont pas identifiées. Pour mettre en production l'impression des billets de gala, M. Gauthier souhaite que les sections soient identifiées (il y en a 5). Monsieur Sébastien Croussette explique qu'il fera identifier les sections au sol, à l'entrée des gradins, sur les bandes déjà peintes en vert.
- Monsieur Gauthier félicite GAVLAP pour avoir posé les bandes antidérapantes manquantes dans les escaliers. Plusieurs chutes avaient eu lieu à cause des bandes manquantes.

- M. Gauthier a fait la demande au Conseil de déplacer la réunion du 2 mai à la semaine suivante, soit le 9 mai, puisque le CPA sera très occupé dans la préparation de son Gala de fin d'année.

4.5. AHML :

- Monsieur Normand Chassé félicite GAVLAP pour avoir posé les bandes antidérapantes manquantes dans les escaliers. Plusieurs chutes avaient eu lieu à cause des bandes manquantes.
- Monsieur Chassé a mentionné que de l'eau s'accumule parfois dans les coins du côté des bureaux administratifs.
M. Croussette répond que les opérateurs ferment maintenant l'apport d'eau de la surfaceuse avant leur dernier tour.
- Monsieur Chassé n'a pas reçu de détails sur les régionaux ou la Coupe Dodge.

4.6. JDLM :

Monsieur Stéphane Guérin n'est pas présent. Sébastien Croussette mentionne que JDLM a bien aménagé son dépôt et que l'odeur y est bien contrôlée.

4.7. Résolutions *Accès ClicSécur*

Signature des deux résolutions **2019-02-001** et **2019-02-002** par les quatre administrateurs du Conseil. Ces résolutions permettront à Sébastien Croussette et Isabelle Rouleau d'avoir accès à *ClicSécur entreprise* pour la gestion adéquate de l'organisme. **Les résolutions sont à l'annexe 1.**

4.8. Présentation du projet Sport-études CPA

Un programme de sport-études de patinage artistique est déjà établi aux Complexe des 4 glaces de Brossard. Comme le Complexe fermera ses portes au début du mois de mai 2019, les entraîneurs qui chapeautent le projet cherchent un nouvel emplacement où s'établir afin de terminer l'année scolaire. Ce programme de sport-études regroupe environ 15 jeunes d'âges variés et provenant d'écoles et de clubs de patinage différents. Les membres du Conseil sont favorables à accueillir le sport-études jusqu'en juin 2019.

Les entraîneurs de patin artistique aimeraient implanter leur projet de sport-études, en collaboration avec le CPA de La Prairie, pour l'année 2019-2020. La majorité du Conseil souhaite cependant que le dossier des entraîneurs soit plus étoffé afin de prendre une décision pour l'implantation du projet en septembre 2019.

5. VARIA

5.1. Travaux :

Monsieur Steve Ponton explique la poursuite des travaux de correctifs de l'aréna.

- Peinture à compléter, thermopompe non fonctionnelle, etc.
- Un avis d'hypothèque légale a été envoyée à la ville par l'entrepreneur électricien. Une mise en demeure a été faite pour contrer cet avis.
- Solotech n'a pas complété son travail. La sonorisation est très bonne mais certains détails restent à être solutionnés.
- La porte de la chambre des arbitres se verrouille enfin.

- Travaux à venir : les plans et devis de la 2^e phase débute bientôt. La cuisine ainsi que les autres demandes seront inclus dans cette étude.

5.2. Journée d'inauguration 23 février 2019 :

Présentation de l'horaire et des différentes activités de la journée.

5.3. Locations de glaces

Monsieur Manuel Tavares interroge Sébastien Croussette pour savoir s'il y a eu des demandes concernant du hockey de calibre AAA. Monsieur Croussette lui répond que non.

2019-02-006

RÉSOLUTION SUR LA FLEXIBILITÉ DE LA TARIFICATION DES LOCATIONS DE GLACE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Léveillé

APPUYÉ DE Monsieur Normand Chassé

Et résolu unanimement :

QUE GAVLAP offre un maximum de 15% de rabais sur la tarification, exceptionnellement, sur les demandes de dernière minute ou pour combler des heures non-utilisées.

6. PROCHAINE RENCONTRE

Puisque la réunion du 7 mars a été annulée à l'unanimité, la prochaine réunion aura lieu jeudi le 4 avril 2019.

2019-02-007

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Chassé

APPUYÉ DE monsieur Pierre Vocino

Et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 00 ;

ADOPTÉE

Manuel Tavares, président

Steve Ponton, secrétaire

ANNEXE 1

GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE

2019-02-001

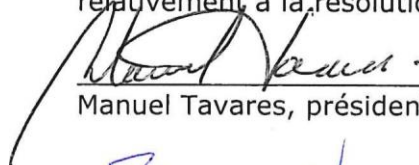
RÉSOLUTION ÉCRITE tenant lieu de l'assemblée ou de la réunion du conseil d'administration

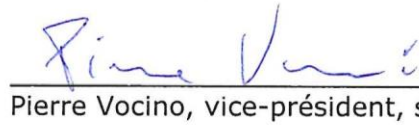
IL EST RÉSOLU :

QUE Isabelle Rouleau, adjointe administrative (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus :


Manuel Tavares, président, signé à La Prairie, le 7 février 2019.


Pierre Vocino, vice-président, signé à La Prairie, le 7 février 2019.


Luc Léveillé, trésorier, signé à La Prairie, le 07 février, 2019.
à la résolution mentionnée ci-dessus.


Steve Ponton, secrétaire, signé à La Prairie, le 7 février 2019.

Considérant que tous les administrateurs de Gestion Aréna Ville de La Prairie qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 7 février 2019. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Copie certifiée
conforme Donnée à La 7 février 2019.
Prairie, ce


Steve Ponton
Secrétaire, C.A. de Gestion Aréna Ville de La Prairie

GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE

2019-02-002

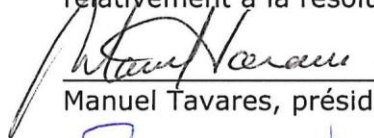
RÉSOLUTION ÉCRITE tenant lieu de l'assemblée ou de la réunion du conseil d'administration

IL EST RÉSOLU :

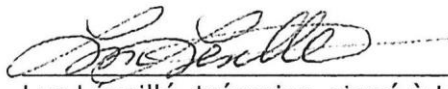
QUE Sébastien Croussette, directeur général (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus :


Manuel Tavares, président, signé à La Prairie, le 7 février 2019.


Pierre Vocino, vice-président, signé à La Prairie, le 7 février 2019.


Luc Léveillé, trésorier, signé à La Prairie, le 07 février, 2019.


Steve Ponton, secrétaire, signé à La Prairie, le 7 février 2019.

Considérant que tous les administrateurs de Gestion Aréna Ville de La Prairie qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 7 février 2019. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Copie certifiée conforme Donnée à La Prairie, ce

7 février 2019.



Steve Ponton

Secrétaire, C.A. de Gestion Aréna Ville de La Prairie